

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 485

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 7 UNDECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 7 *undecies* qui modifie le début de la durée d'exonération de TFPB pour les logements issus de la reconversion des ouvrages olympiques.

Cet article est contraire au principe de la taxe foncière qui lie l'impôt à la nature du bien et pas à son usage.